

ASSEMBLÉE DU 12 MARS 2026

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 12 mars 2026, à 9 h, sous la présidence de monsieur Edmond Leclerc.

Sont présents :

Monsieur Edmond Leclerc, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Rachel M. Deslauriers, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Julie Bélisle, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Madame Isabelle Cousineau, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau (par visioconférence)
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Jean-Charles Gendron, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée.

CA-2026-015

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Rachel M. Deslauriers
APPUYÉ PAR madame Isabelle Cousineau
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Direction générale**
 - 3.1 Autorisation de signature de documents relatifs à la démobilisation du projet de tramway Gatineau-Ottawa
4. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-016

Autorisation de signature de documents relatifs à la démobilisation du projet de tramway Gatineau-Ottawa

ATTENDU QUE le 17 février 2026, le gouvernement du Québec a émis un communiqué annonçant avoir confié à Mobilité Infra Québec (MIQ) le mandat de poursuivre le développement du projet de tramway Gatineau-Ottawa;

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a informé la Société de transport de l'Outaouais (STO) qu'il lui retirait le financement du projet de tramway à compter du 1^{er} avril 2016;

ATTENDU QUE la Société doit procéder à la clôture administrative du projet de tramway et des ressources y étant affectées;

ATTENDU QUE cette démarche nécessite notamment la cession, la résiliation, la modification ainsi que diverses autres mesures administratives relatives à certains contrats conclus dans le cadre des activités du projet de tramway;

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser tout acte requis afin de permettre la mise en œuvre efficace de ces démarches de clôture administrative du projet de tramway;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le directeur général ainsi que le secrétaire corporatif et responsable du contentieux soient autorisés à compléter des démarches, y compris de poser divers actes dont la signature pour et au nom de la Société de tout document, entente, avis, cession, résiliation, modification contractuelle ou tout autre acte qu'ils jugent nécessaire ou utile, afin de procéder à la clôture du projet de tramway Gatineau-Ottawa sous la responsabilité de la STO et de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CA-2026-017

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR Monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 9 h 05.

Adoptée à l'unanimité

.....
Edmond Leclerc,
Président

.....
Jean-Charles Gendron,
Secrétaire d'assemblée